



Siège social
31-33 rue de Maurecourt
95280 JOUY LE MOUTIER
Tél : 01.34.43.12.92
FAX : 01.34.43.12.99

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

SAVS LA HÊTRAIE
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

ASSOCIATION HEVEA

S.A.V.S « LA HÊTRAIE »
23 rue de Vincourt
95280 JOUY LE MOUTIER
Tél. : 01 30 31 12 51

I - PRESENTATION DU SERVICE

Le Service d'Accompagnement à La Vie Sociale (SAVS) a ouvert ses portes en janvier 2012.

Le but de ce service est à la fois :

- D'offrir à des personnes accompagnées, internes de Foyers d'hébergement, un espace de préparation à l'apprentissage d'une vie beaucoup plus autonome, en lien avec leur projet individuel et leurs capacités. C'est pourquoi le SAVS propose six appartements à des internes en demande de vie plus autonome. Il s'agit d'appartements – tremplins, dont le but est d'accompagner en douceur l'apprentissage à l'autonomie.
- De répondre à la demande de nombreuses personnes en situation de travail ou non, vivant seules en appartement extérieur ou en famille, d'être accompagnées et soutenues dans leurs projets de vie en autonomie et également leur éviter désinvestissement au travail, désocialisation et isolement. Les professionnels du SAVS assurent ce auprès de personnes vivant en appartements « diffus ».

Ce SAVS répond au projet associatif qui est de proposer une large palette de formes d'accompagnements adaptée aux besoins des adultes déficients intellectuels ou souffrant de troubles psychiques.

Le SAVS offre 24 places et est ouvert 365 jours par an, de 10h à 20h00, avec accompagnement éducatif effectif toute l'année, weekend et jours fériés compris.

II - ELEMENTS DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

Le projet du service SAVS est formalisé et les grandes lignes directrices en sont les suivantes :

- Le but du SAVS est de permettre aux personnes du service de vivre le plus « normalement » possible une vie dans une relative autonomie selon les 3 domaines identifiés par la nomenclature Serafin-Ph
 - Participation Sociale
 - Autonomie
 - Santé

L'accompagnement peut concerner tous les actes de la vie (gestion des ressources - accès aux soins – préparation des repas – entretien des locaux – loisirs – vacances – liens sociaux – autonomisation...).

- Le travail éducatif est de motiver, soutenir la personne accueillie dans sa globalité, maintenir constamment les acquis qui se perdent bien plus vite qu'ils ne s'apprennent.
- Le travail se fait sous forme d'accompagnements individualisés :
 - Rendez – vous médicaux (généralistes, spécialistes, psychiatre, psychologue...).
 - Démarches administratives diverses : tribunaux, mairies, associations tutélaires, familles...
 - Visites à domicile, accompagnement pour les courses alimentaires (budget, sensibilisation à l'équilibre alimentaire, gestion du temps...).

Toutes les modalités d'accompagnements et de prise de décisions se font en concertation entre chaque personne accompagnée par le service et l'équipe éducative.

Des réunions de groupe facilitent aussi la socialisation et l'intégration :

- Réunion de locataires dans les locaux du service environ une fois par mois.
- Groupe d'expression, une fois par mois, thèmes choisis par les personnes (élections présidentielles, estime de soi, handicap, sentiment amoureux...).

- Un atelier culinaire plusieurs fois par mois.
- La gestion des problématiques des personnes accompagnées, comme le passage à l'acte, mobilise souvent l'équipe sur la compréhension de leurs troubles du comportement et sur la mise en place d'actions à adopter (hospitalisation, entretiens, recadrage, rappel à la loi...).

Dès la création du service, il est apparu indispensable d'offrir un espace d'accompagnement aux personnes accompagnées les samedis et dimanches. En effet, l'expérience montre que ce sont dans ces moments que les adhérents du service peuvent souffrir de solitude, ce qui en finalité a un impact négatif sur leur projet de vie (isolement, addictions...).

C'est pourquoi le SAVS reste ouvert le weekend – end : un éducateur (ou deux) est présent de 10h à 20h. Une activité est proposée l'un des deux jours.

Il est à noter que sur ces deux jours le service est très investi, notamment par les adhérents « extérieurs » pour qui la gestion du temps libre reste compliquée, et pour qui la vie sociale reste encore trop peu développée.

Pour l'éducateur, ces deux journées sont actives et s'articulent entre sorties, atelier, écoute et soutien.

III - POPULATION(S) ET ACTIVITES

- La population accueillie est constituée d'adultes déficients intellectuels légers, avec ou sans troubles psychiques, en capacité d'autonomisation suffisante.
- Début 2012, seuls 7 locataires des appartements – tremplin étaient accompagnés. Il s'agissait pour eux d'un immense changement de projet de vie puisqu'après de longues années en collectivité, ils pouvaient enfin accéder à des espaces privatifs beaucoup plus proches de leurs souhaits et de leurs capacités.
- Puis un suivi de travailleurs ESAT externes, en appartements extérieurs a commencé. De nouvelles problématiques sont alors apparues (addictions diverses, appartements insalubres, violence, soucis financiers, parentalité difficile...).

En 2015 le service était au complet, assurant le suivi de 24 adultes.

La maladie psychique est aujourd'hui la pathologie dont souffre la moitié des personnes accompagnées au SAVS. Cela implique une très importante adaptabilité de l'équipe sur les problématiques des adhérents, une interrogation constante de l'équipe, un travail en collaboration étroite avec les partenaires, articulé par de nombreux rendez-vous et déplacements, notamment en ce qui concerne les problématiques autour de la parentalité.

En 2022 :

- 13 personnes accompagnées présentent une maladie psychique relativement stabilisée, avec ou sans déficience légère associée.
- 13 personnes accompagnées présentent essentiellement une déficience intellectuelle légère.

Cette évolution, quant au profil des personnes accompagnées par le SAVS correspond à la grande tendance nationale : les personnes accompagnées dans ce type de service présentent essentiellement des troubles psychiques plus ou moins bien stabilisés, qui peuvent être associés à la fois à une légère déficience intellectuelle et aussi à une grande fragilité sociale.

Il est important de noter que les personnes accompagnées par le SAVS la Hêtraie, au regard de leurs pathologies souvent complexes, restent fragiles. Pour la plupart d'entre elles, le SAVS constitue « une béquille » indispensable, sans laquelle leur équilibre, souvent précaire, pourrait s'écrouler, que ce soit sur le plan de leur santé, de leur régularité au travail, de tous les aspects du quotidien, de leur budget et de leurs relations sociales.

Il s'agit d'un accompagnement subtil, au cas par cas, au jour le jour. Tout peut très vite être remis en question.

Le SAVS reste certes un lieu d'apprentissage à l'autonomie ; mais il devient de plus en plus un espace de régulation sociale, permettant à des gens qui resteront fragiles toute leur vie, de vivre néanmoins dans des conditions correctes, au sein de la cité.

Mouvements des usagers dans le service – entrées – sorties

Fin 2022, 5 personnes vivaient dans les appartements tremplin et 21 en appartements diffus.

Vie du SAVS en 2022 :

- **Entrée dans le service :**

Nom	Date de naissance	Unité	Date d'entrée	Motif d'entrée
D.A.	26/11/1977	SAVS	06/04/2022	Famille
K.B.	09/01/1992	SAVS	01/07/2022	Famille
A.J.L.	11/10/1992	SAVS	27/07/2022	Foyer la Charmille
D.R.	24/02/1962	SAVS	31/10/2022	Foyer la Charmille

- **Sortie du service en 2022**

Nom	Date de naissance	Unité	Date d'entrée	Date de sortie	Motif de sortie
S.G	19/03/1983	SAVS	01/11/2020	13/02/2022	Fin d'accompagnement à sa demande
B.M.	01/01/1995	SAVS	01/12/2020	24/02/2022	Fin d'accompagnement à sa demande

- **Stages ou accueils temporaires exceptionnels**

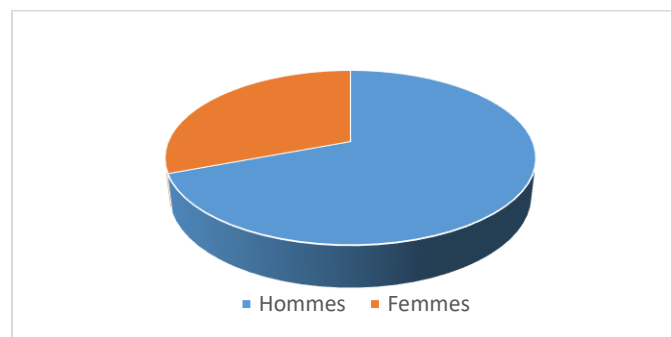
Sur l'année 2022, l'équipe du SAVS a accompagné 11 stagiaires. Ils sont accueillis dans l'un des studios du Tremplin, réservé aux stages. En effet, l'Association s'est rendu compte de la nécessité d'offrir un espace d'observation et d'évaluation du niveau d'autonomie de certains des résidents de la Charmille qui aspirent à davantage d'autonomie.

Ces stages permettent aux personnes qui en bénéficient de s'essayer à une vie plus autonome sur une période de 3 semaines en moyenne, dans un cadre qui se veut rassurant grâce à la présence hebdomadaire des éducateurs.

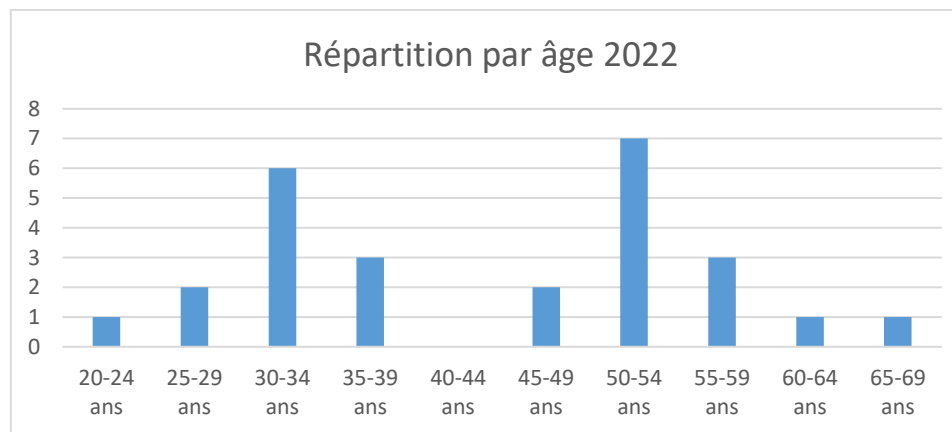
Sur les 11 personnes accueillies, l'une d'entre elles a pu intégrer un studio au Tremplin, et 5 autres sont en attente de quitter le Foyer d'hébergement pour accéder à un dispositif de type semi-autonomie.

- **Répartition par sexe :**

Hommes	18
Femmes	8



- **Répartition par âge :** L'âge moyen des usagers du SAVS est d'un peu plus de 42 ans, l'adulte le plus jeune ayant 24 ans et le plus ancien 68 ans.



Situation des personnes accompagnées par le service en 2022 :

- 17 personnes travaillent en ESAT.
- 1 personne travaille en entreprise adaptée.
- 1 personne est mère au Foyer.
- 1 personne occupe une place en résidence Accueil à CERGY.
- 1 personne est retraitée.
- 1 personne réside chez ses parents, sans activité professionnelle.
- 4 personnes vivent seules, en appartement diffus, sans aucun autre accompagnement /soutien que celui du SAVS.

Protection Juridique :

- 22 personnes accompagnées sont sous protection juridique (famille ou organisme tutélaire)
- Les 4 autres sont sans protection juridique.

La majorité des personnes accompagnées bénéficient d'une mesure de protection juridique. Les mandataires judiciaires sont un soutien important pour l'équipe, qui n'a pas toujours accès aux informations concernant leur situation financière et/ou administrative des personnes accompagnées. Pour la plupart, il s'agit essentiellement d'une curatelle (simple ou renforcée).

Organigramme :

- 1 directrice – chef de service (0,70 ETP).
- 1 psychologue (0,10 ETP).
- 1 éducatrice spécialisée – arrivée en septembre 2022
- 2 moniteurs-éducateurs
- 2 AMP.
- 0,20 ETP d'entretien

Stagiaires :

Aucun accompagnement de stagiaire en 2022

Interventions accompagnées :

- Accompagnement à la gestion du quotidien
- Santé, hygiène
- Soutien relationnel
- Démarches auprès des organismes (tutelle – banque – mairie...)
- Rendez – vous médicaux
- Gestion du temps libre (loisirs – vacances)
- Activités intégrées au milieu local : clubs de sport, bibliothèque, cinéma, fêtes locales...

L'équipe continue de suivre et de réactualiser les projets personnalisés, et gère les diverses problématiques des personnes accompagnées. Elle apporte un soin particulier à l'apprentissage de l'accompagnement de populations vivant en milieu diffus et présentant de plus en plus souvent une très légère déficience associée à la maladie psychique (hospitalisation – entretiens – recadrage...).

Ces nouvelles formes d'accompagnement ont de fait impliqué des partenariats avec l'hôpital psychiatrique de Pontoise et de Beaumont, certaines mairies, ou encore les GEM (Groupe d'entraide mutuelle).

Un travail de proximité continue bien – sûr avec les organismes de tutelle, les ESAT, la MDPH, les bailleurs sociaux et les gardiens d'immeuble.

La question de la gestion de la santé devient également de plus en plus importante et interroge sur la pertinence de se rapprocher d'un SAMSAH (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) afin d'envisager des partenariats ou bien de travailler une réorientation.

En effet, l'équipe est de plus en plus sollicitée pour assurer des accompagnements médicaux. L'alourdissement de ce type d'accompagnement s'explique notamment par l'arrivée de nombreuses personnes porteuses de troubles psychiques, mais également par le vieillissement de la population accompagnée. Le soin et le suivi médical sont indispensables ; d'ailleurs, ces personnes ont très souvent besoin d'être motivées, soutenues dans la durée, afin que la régularité du suivi soit assurée.

Conseil de Vie Sociale :

Depuis son ouverture, le CVS du SAVS était conjoint avec celui du Foyer d'Hébergement la Charmille.

Au fur et à mesure des années, au regard des changements de populations accueillies au sein de ce service, il est clairement apparu que les problématiques rencontrées n'étaient plus du tous les mêmes que celles rencontrées au Foyer.

Afin d'être attentifs aux spécificités des uns et des autres, nous avons décidé de faire un CVS pour le SAVS et un CVS pour le Foyer.

Election en 2018 des représentants du CVS du SAVS la Hêtraie :

- 5 usagers du SAVS ont été élus afin de représenter les usagers.
- 1 personne représente le Conseil d'Administration HEVEA
- 1 personne représente les familles
- 1 personne représente les mandataires
- 1 personne représente les salariés
- 1 personne représente la mairie de Jouy Le Moutier.
- La réunion se tient en présence de la Directrice du SAVS la Hêtraie ainsi que la Chef de Service.

Le Président du CVS est un adhérent du service.

Le secrétariat est assuré conjointement par un adhérent ainsi que par le représentant des salariés du service.

En 2022, sur trois CVS programmés, deux ont été effectifs, le troisième ayant dû être annulé pour cause de COVID. Au fur et à mesure du temps, nous constatons d'ailleurs, un désinvestissement de la part des personnes accompagnées, aussi, nous nous interrogeons sur la pertinence de proposer plutôt un espace de parole, plus adapté aux besoins et remarques de notre public.

Communication :

- Participation à la rédaction d'articles pour la « feuille » d'HEVEA et à l'élaboration du site internet de l'Association HEVEA.
- Participation au CCRE : Table ronde sur le thème de la parentalité des personnes en situations de handicap, lors de la journée éthique du 20 septembre 2022.

Activités – Sorties :

Le Service est toujours très investi le weekend pour proposer:

- Des sorties régulières au bowling, cinéma, expositions, marchés de Noël, découverte de certains quartiers de Paris, randonnées. Ces différents temps, permettent à l'équipe éducative de stimuler leur curiosité intellectuelle, d'observer les ressources utilisées pour prendre les transports en commun mais également d'évaluer leurs capacités d'adaptation en extérieur.
- Des ateliers culinaires le weekend, si le groupe est réduit. Chacun y participe tant financièrement (3 ou 4 €) qu'activement quant à la préparation du repas.
- Des après – midi et soirées « à thème », selon le calendrier (jour de l'an – chandeleur – galette des rois...).

Vie de l'établissement :

- **Accompagnement des personnes avec des problématiques très diversifiées :**

► L'équipe du SAVS continue d'accompagner des **situations de parentalité** difficiles, avec notamment le placement des enfants. Le SAVS accompagne une famille qui fait actuellement face à une mesure de placement à domicile. L'accompagnement consiste principalement à les soutenir pour leur permettre de mieux gérer cette situation notamment sur le plan émotionnel, mais également pour les aider dans la compréhension de ce qui leur ai demandé.

Ce type de situation exige un partenariat constant avec les services de l'ASE, le SAM (Service d'Accompagnement Modulable), les services de protection juridiques et surtout un travail de proximité avec les usagers eux – mêmes, afin de les sécuriser tout au long de cette épreuve. Cet accompagnement supplémentaire, en lien avec de nombreux partenaires conjoints, alourdit considérablement la charge de travail du service.

► L'équipe doit également faire face à une **population vieillissante**, mais qui aspire à maintenir une vie en logement autonome. Il est alors indispensable de se mettre en lien avec différents professionnels du soin, ou encore de l'aide à domicile pour que la réalité du quotidien de ces personnes soit en adéquation avec leur projet de vie, avec notamment la mise en place de passages infirmier, ou encore l'intervention d'aide pour la ménage.

► L'équipe se confronte régulièrement au **refus de soins**, notamment des personnes présentant des troubles psychiques, qui sont parfois dans le déni de leur pathologie. Mais ce problème concerne également les personnes atteintes de déficience, qui elles, n'ont pas toujours conscience de l'importance de prendre soin de leur santé. Il faut alors trouver les arguments, être force de persuasion pour les amener à accepter de se faire soigner. Les personnes atteintes de déficience intellectuelle ou de troubles psychiques ont tendance à négliger leur santé, il est donc important d'être vigilant et attentif et avec beaucoup de diplomatie les alerter sur les risques, or notre service à la chance de pouvoir compter sur le soutien de l'infirmier du Foyer d'hébergement.

► **L'isolement** est aussi une problématique fréquemment rencontrée par l'équipe, notamment pour les personnes qui ne sont pas en capacité de se maintenir dans l'emploi. Certes, le SAVS propose des VAD en semaine ainsi que des activités et des temps de rencontre sur le week-end, mais nous avons observé qu'en dehors de ces temps, certaines personnes restent totalement isolées. Un travail de partenariat a été amorcé avec les GEM d'une part, mais il a fallu également accompagner ces personnes vers « l'inconnu », pas à pas. D'abord une rencontre de présentation, puis un essai accompagné par le SAVS, parfois plusieurs accompagnements sont nécessaires. Il reste encore un gros travail à mener, car il est important de prendre en compte le lieu géographique des personnes, pour qu'elle soit en capacité de s'y rendre seule et par leur propre moyen.

► Les problématiques en lien avec **le logement** sont tout aussi multiples. Dans certaines situations, il s'agit de trouver un logement adapté, à proximité du service pour permettre la continuité du lien. Parfois, il s'agit davantage de les accompagner dans l'entretien de ce logement. Nombreuses sont les personnes qui ont besoin d'être stimulées et guidées pour effectuer leurs tâches ménagères. De par leur parcours ou leur pathologie (syndrome de Diogène), certains profils, ont tendance à l'accumulation, et ont besoin d'être soutenus pour ne pas se retrouver envahis. Toute la difficulté, est de pouvoir accéder à leur logement, qui est leur espace intime, sans qu'ils ne se sentent jugés ; la relation de confiance est alors indispensable pour pouvoir les accompagner dans une démarche de nettoyage ou de rangement.

► Enfin, l'équipe réalise un travail important vers l'accès à **l'emploi** des personnes en situation de handicap. Malgré toutes les démarches effectuées auprès des ESAT ou des entreprises adaptées, le service constate que l'accès à l'emploi pour les personnes présentant des troubles psychiques reste particulièrement difficile. Certes, ces personnes possèdent de réelles compétences de travail, mais souvent instables, et parasité par leurs propres difficultés, elles sont dans l'incapacité de se maintenir dans l'emploi sur la durée.

Toutes ces problématiques illustrent la diversité des situations rencontrées par l'équipe du SAVS sur l'année 2022, cela nécessite de la part de l'équipe une adaptabilité permanente, qui doit être en mesure de proposer un accompagnement « à la carte ». Elle doit

systématiquement s'adapter aux besoins et élargit toujours son champ d'action et ses partenaires afin de répondre au plus près des projets et des besoins des usagers du service.

► Les locataires des appartements – tremplins, en période d'observation et d'apprentissage, bénéficient de la présence d'un membre de l'équipe éducative tous les soirs et le weekend – end : visites à domicile, aide pour les courses, la confection de menus, la gestion de l'argent, du travail, de la santé, du linge, des activités... Ils ont besoin d'être davantage soutenus dans les apprentissages, et rassurés par une présence éducative plus importante.

► Les personnes présentant des troubles psychiques, sont dans la plupart du temps relativement autonomes dans les actes de la vie quotidienne. En revanche, beaucoup plus fragiles psychologiquement, souvent très angoissées, elles ressentent le besoin d'être rassurées, au quotidien, dans leurs choix. Aussi, même si ces personnes ne sont pas en demande de visite à domicile hebdomadaire, elles entretiennent un lien, parfois quotidien avec l'équipe, certaines pouvant appeler plusieurs fois par jour.

► Les personnes présentant essentiellement une déficience intellectuelle, en appartement diffus, bénéficient d'une visite à domicile chaque semaine, au minimum, ainsi qu'un accompagnement pour tout point relatif à la gestion de leur vie quotidienne, leur santé, les documents administratifs, le travail...Elles ont souvent besoin d'être conseillées, rassurées et guidées dans les différents actes du quotidien. Elles bénéficient également de l'étayage éducatif de l'équipe pour mieux appréhender certaines situations du quotidien, et ainsi, développer de nouvelles capacités d'adaptation.

► L'accompagnement des personnes présentant essentiellement des difficultés sociales est très spécifique. Il s'agit de personnes avec ou sans enfant, parfois en couple, dans des situations psycho – économiques très compliquées.

L'accompagnement de chacune de ces personnes n'est donc possible qu'en prenant en compte l'entièreté des paramètres composant sa vie et son environnement : enfant(s), conjoint plus ou moins stable, entourage, secteur géographique, habitat, budget, santé...

C'est un accompagnement multi-multi-facettes très lourd, soumis à beaucoup de variations, nécessitant un gros travail de partenariat et réseau.

La question du bien – être de l'enfant, dans ces familles, est primordiale, et implique aujourd'hui une vraie réflexion quant à la gestion de ce type d'accompagnement, afin de ne pas démultiplier les intervenants, sans pour autant apporter une plus – value en matière de qualité. Pour tous les accompagnements compliqués le nombre de visites à domicile hebdomadaire oscille entre 1 et 3.

Le Conseil d'Administration s'était un temps interrogé sur la pertinence d'accompagner au sein du même service autant de profils différents, avec des situations de plus en plus complexes, loin des critères d'admission posés lors de sa création. Pour autant, la nécessité de répondre aux besoins implique une adaptabilité de l'accompagnement proposé, avec néanmoins une attention portée sur l'équilibre du groupe, en fonction de la charge de travail que certaines situations demandent.

Le SAVS se situe donc, comme un trait d'union entre différents partenaires en charge de situations connexes, afin de tenter de garantir une cohérence dans la continuité d'accompagnements multi-facettes.

En effet, nous prenons de plus en plus conscience des difficultés rencontrées parfois lorsque différents partenaires, concernés par une même situation, mais sur des aspects différents, ne parviennent pas à coordonner leurs actions. C'est pourquoi il est devenu nécessaire pour l'équipe du SAVS de tenter d'être un lien entre tous, sans ingérence mais avec conviction, pour garantir la cohérence du service rendu par tous et ainsi, la qualité du projet de chaque personne. Pour se faire, il est donc indispensable d'identifier les partenaires et autres acteurs du secteur, d'en comprendre leurs modes de fonctionnement et leur logique.

- **Travail en partenariat :**

De par la complexité et la diversité des situations rencontrées, ce travail au SAVS n'a de sens que dans le cadre d'un constant travail de partenariat :

- Aide sociale à l'enfance – P.M.I. 95. Service social de l'hôpital de Pontoise et Beaumont- Service d'Accueil Modulable de Cergy.
- Service logement de la ville (Jouy le Moutier – Vauréal)
- Organisme de tutelle : ATIVO, UDAF, APAJH, mandataires privés
- Hôpital psychiatrique Jean Delay – Pontoise
- Conseil départemental du Val D'Oise
- Différents ESAT dans le Val D'Oise, Beaumont, Eragny, Pierrelaye
- Assistantes sociales de secteur, Montigny
- CMPP (centre médico psychologique et pédagogique)
- Tribunal Pontoise et Versailles
- GEM

- **Temps de réunions formelles :**

- ▶ Tous les mardis après – midi, de 13h à 16h : Il s’agit d’un espace de travail indispensable pour une bonne cohésion dans le travail d’équipe- éducatifs, psychologue et chef de service. Ces réunions consistent à réinterroger les pratiques, questionner le travail d’équipe, améliorer la prestation offerte aux personnes accompagnées, mettre en place des outils permettant leur évaluation, l’observation voire l’analyse de comportement et tous les outils de communication et de rédaction. Ce temps de travail permet également de réfléchir sur des notions propres à l’accompagnement telles que « la référence éducative » ou encore « les VAD ». On y prépare également les synthèses, en lien avec le pôle médical et paramédical, qui aboutissent à la rédaction du projet personnalisé, après rencontre avec la personne accompagnée et/ou sa famille et représentant légal.
- ▶ Tous les mardis matin, de 10h à 11h30 : réunion d’équipe éducative avec la cheffe de service : y sont évoqués tous les sujets liés à l’organisation du service, les congés des usagers, les départs en vacances, les activités, les évènements qui ont pu avoir lieu ou qui sont en préparation, les activités proposées, les soucis rencontrés avec certains adhérents.
- ▶ Tous les jeudis matin : réunion de direction.
- ▶ 10 fois par an, l’équipe du SAVS, hors présence de l’équipe de Direction, bénéficie de séances d’analyse des pratiques, animées par une psychosociologue extérieure au service.

- **Projets personnalisés :**

Afin d’être toujours au plus près des demandes et besoins de chacune des personnes accompagnées, l’équipe continue le suivi des projets personnalisés, les bilans et synthèses ainsi que de très nombreuses et régulières visites au domicile.

- **Formation :**

- ▶ En 2022, les professionnels du SAVS ont pu participer aux formations intra-HEVEA :
 - RAPT (Réponse Adaptée Pour Tous)
 - Communication non-violente et Ecoute active

- Parentalité et troubles psychiques : l'impact sur les enfants
- Approche systémique
- Interculturalité

- ▶ Une salariée a obtenu le diplôme d'éducateur spécialisé après avoir effectué la formation en voie directe. Les formations qualifiantes impactent à la fois le budget de remplacement et aussi l'organisation du service, pour autant, se former est une nécessité et surtout c'est l'un des seuls axes de promotion possible dans le secteur médico – social. Il convient donc toujours de le favoriser, dans la mesure du possible.
- ▶ Enfin, en 2022 les séances d'analyse des pratiques, animées par une psychosociologue extérieure au service ont été maintenues et développées, au regard des perspectives de transformation de l'offre à venir, mais également des appréhensions liées aux mouvements et à la nouvelle composition de l'équipe, suite aux nombreux départs et arrivées de professionnels.

- **Vue d'ensemble sur cette année 2022**

→ **Mouvement du personnel:**

- Départ de la Cheffe de Service en février 2022 vers le Foyer d'Hébergement, suite aux perspectives de transformation de l'offre.
- Arrivée de la nouvelle Cheffe de Service en Mai 2022.

- Démission d'une salariée N.O en juillet 2022 pour des raisons de santé.
- Arrivée de N.B, éducatrice spécialisée, qui travaillait sur le Foyer d'Hébergement La Charmille

- Départ à la retraite d'une salariée S.S en décembre 2022 après de très nombreuses années passées au sein de ce service.
- Arrivée de P.F, AMP sur le Foyer d'Hébergement

Ces nombreux mouvements au sein d'une même équipe ont nécessité des temps de réflexion, afin de travailler ensemble pour s'approprier un projet de service commun, mais aussi pour uniformiser nos pratiques dans l'optique de proposer un accompagnement cohérent et adapté aux besoins repérés. Il est important d'être animé par une vision commune du travail en équipe, afin de construire une nouvelle dynamique d'équipe et de travail. Les différents échanges ont permis de mettre en exergue une crainte partagée par les professionnels, à savoir la perte d'informations

ou d'éléments de compréhension des situations, suite au départ de plusieurs professionnels. Or, il en ressort de toutes ces réflexions que les gens changent et évoluent, et que la création d'une nouvelle équipe, permet d'avoir un nouveau regard sur les personnes, avec de fait, de nouvelles perspectives d'accompagnement.

Répondre à l'évolution des besoins, nécessite de réadapter certains accompagnements, de s'autoriser à repenser les choses différemment, en proposant par exemple de modifier les horaires de travail des professionnels pour mieux répondre aux besoins d'aujourd'hui. Le projet peut être repensé tout en préservant le travail déjà effectué jusqu'à maintenant.

→ **Les projets continuent à se développer... Le Dispositif d'habitat inclusif**

En mai 2021, l'ARS a validé le premier dispositif d'habitat inclusif pour HEVEA. Il s'agit d'un dispositif permettant à des personnes en situation de handicap d'accéder à une vie plus autonome, à un lieu de vie ordinaire, s'inscrivant dans la vie de la cité, avec en toile de fond un projet de vie sociale et partagée, permettant d'éviter l'isolement et la désocialisation.

Ce dispositif correspondant aux aspirations d'un certain nombre de personnes accompagnées au Foyer d'hébergement et aux Appartements – tremplins du SAVS, nous nous sommes engagés immédiatement dans la recherche de logements et nous nous sommes rapprochés des tuteurs et curateurs afin de leur exposer le projet ainsi que les souhaits de changement de vie de certaines des personnes accompagnées.

Certaines personnes bénéficient en 2022 d'un double accompagnement SAVS/Habitat Inclusif. L'accueil de huit personnes au sein de notre dispositif d'Habitat Inclusif, nous permet aujourd'hui de mieux identifier ce public, qui finalement ne s'avère pas plus autonome que celui du SAVS. Ce public vulnérable a besoin d'être accompagné dans la quasi-totalité des différents aspects du quotidien et dans le vivre ensemble de façon très soutenue, car pour la plupart de ces personnes, il s'agit de leur première expérience en logement autonome. A la différence, le SAVS va intervenir sur des axes bien spécifiques auprès de personnes déjà en appartement, avec des demandes et des besoins précis et identifiés.

Aussi, contrairement à ce qui avait pu être pensé au départ de ce projet, il semble peu probable qu'un double accompagnement soit proposé, à l'avenir...

Les nouvelles perspectives pour l'année 2023 :

Au regard de la transformation de l'offre au sein d'HEVEA, de nouvelles perspectives d'avenir deviennent envisageables pour les personnes accompagnées. La diversité d'accompagnement que propose l'Association va permettre de répondre de manière particulièrement adaptée aux besoins des personnes en situations de handicap. Vivre en milieu diffus aujourd'hui, avec le soutien et l'accompagnement de professionnels éducatifs et paramédicaux devient une réalité, accessible à beaucoup de personnes actuellement accueillies en Foyer d'Hébergement. Les missions bien spécifiques de chaque dispositif et/ou service permettent davantage aux personnes de s'autoriser à se projeter vers l'extérieur, de définir leur projet de vie. Tous ces changements à venir, permettront aux professionnels d'affiner leur réflexion autour du concept d'Autodétermination.

Nos Objectifs à 1 an	Nos Objectifs à 3 ans	Nos Objectifs à 5 ans
<p>Avoir listé les principaux partenaires sociaux, médico-sociaux et sanitaires ; avoir rencontré les plus importants pour les sensibiliser à nos besoins notamment en termes de soins et autour de la parentalité.</p>	<p>Avoir finalisé les outils de communication externe en lien avec la charte graphique HEVEA, car se faire connaître participera à la sensibilisation des partenaires quant aux besoins des personnes accompagnées ; avoir formalisé les partenariats stratégiques.</p>	<p>Avoir développé des partenariats spécifiques complémentaires pour répondre aux besoins des personnes accompagnées.</p>
<p>Avoir rencontré des professionnels de SAVS, de MDPH, de l'ASE, de centres maternels et parentaux... au niveau Ile-de-France afin de dresser un constat quantitatif et qualitatif des besoins en termes de « parentalité et handicap » ; avoir formalisé les grandes lignes d'un projet d'établissement présentant les missions du lieu d'accueil famille.</p>	<p>Avoir formalisé les besoins sur la région suite aux rencontres avec les principaux acteurs en lien avec la problématique enfant-Protection de l'enfance / parent-Handicap ; avoir rencontré les décisionnaires du Conseil Départemental du 95 afin d'échanger sur la pertinence d'un nouveau dispositif plus efficient en termes d'accompagnement à la parentalité, tous secteurs confondus.</p>	<p>Avoir évalué la pertinence de créer un lieu spécifique d'accueil et d'accompagnement de la famille dans son entièreté (parents et enfants) pour davantage de cohérence.</p>
<p>Avoir mis en place des temps dédiés à la réflexion liée aux outils de la loi 2002-2 ; avoir finalisé et diffusé les procédures essentielles à l'accompagnement (admission et fin de prise en charge) ; avoir adapté le modèle du contrat de séjour en lien avec HEVEA ; avoir adapté le modèle de formalisation du projet personnalisé en lien avec HEVEA ; avoir finalisé l'évaluation interne.</p>	<p>Avoir formalisé et diffusé le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement ; avoir mis en place le dossier informatisé unique de l'utilisateur en lien avec HEVEA et avoir permis aux professionnels de se l'approprier ; avoir intégré dans les réunions les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM.</p>	<p>Au regard des transformations du secteur, avoir mis à jour les documents liés à la loi 2002-2 et autres procédures en lien avec la démarche continue d'amélioration de la qualité menée à HEVEA. Avoir rendu accessibles à tous les documents liés à la loi 2002-2 en proposant une version FALC.</p>
<p>Avoir élaboré une enquête de satisfaction à l'intention des personnes accueillies et une autre pour les familles / partenaires ; avoir initié les élections des élus du futur CVS du service et avoir réfléchi avec les personnes accompagnées aux modalités de déroulement de cette instance afin qu'elle vive ; avoir mis en place une réflexion avec les personnes accompagnées pour créer des outils favorisant la participation (ex : boîte à idée, thème trimestriel « fil rouge »...)</p>	<p>Avoir mis en place au moins une enquête de satisfaction en direction des personnes accompagnées et des familles / partenaires ; avoir intégré les résultats de ces enquêtes aux axes d'amélioration de la démarche qualité ; avoir mis en place un CVS propre au SAVS ; avoir mis en place des temps formels de rencontre autour de thématiques ciblées favorisant la participation des familles et/ou des partenaires.</p>	<p>Avoir renforcé les modalités de participation des personnes accompagnées, de leur famille et des partenaires dans le fonctionnement du service. Avoir retravaillé l'enquête de satisfaction à destination des personnes accompagnées, des familles et des partenaires.</p>

Nos Objectifs à 5 ans	Indicateurs : son mode de calcul	Documents sources	Date d'évaluation
Avoir développé des partenariats spécifiques complémentaires pour répondre aux besoins des personnes accompagnées.	<p>Pourcentage de partenaires rencontrés : 100% de ceux recensés sur le département, susceptibles de participer à un accompagnement global de la personne.</p> <p>Pourcentage de conventions de partenariat signées : 50% des partenaires rencontrés.</p> <p>Nombre de personnes accompagnées bénéficiant de nouvelles prises en charge grâce à ces nouveaux partenariats : à définir selon public accueilli.</p>	Comptes rendus de réunion des groupes de travail Projets personnalisés des personnes accompagnées Conventions de partenariat Compte administratif 2021	3 ans 2021
Avoir évalué la pertinence de créer un lieu spécifique d'accueil et d'accompagnement de la famille dans son entièreté (parents et enfants) pour davantage de cohérence.	<p>Formalisation des missions du projet d'accueil de parent(s) / enfant(s) avec prise en charge commune sociale et médico-sociale, avec chiffrage des besoins sur le territoire : finalisée</p> <p>Rencontres avec le CD95 pour discussion et étude du projet : a minima 1 par an.</p>	Projets Personnalisés des personnes accompagnées Comptes rendus des rencontres avec des structures régionales Pré-projet présentant le fonctionnement du lieu	3 ans 2021
Avoir mis à jour les documents liés à la loi 2002-2 et autres procédures en lien avec la démarche continue d'amélioration de la qualité menée à HEVEA.	<p>Pourcentage de projets personnalisés formalisés selon modèle associatif : 100%</p> <p>Pourcentage de personnes accueillies en possession du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement : 100%</p> <p>Pourcentage de dossiers usagers gérés dans le logiciel dédié : 100%</p>	Compte administratif 2021 Projets Personnalisés Plan d'amélioration continue de la qualité : fiches action.	3 ans 2021
Avoir renforcé les modalités de participation des personnes accompagnées, de leur famille et des partenaires dans le fonctionnement du service.	<p>Nombre de CVS : à minima 3 par an</p> <p>Nombre d'enquêtes de satisfaction à l'attention des personnes accompagnées : 1 tous les 1,5 ans avec exploitation des axes d'amélioration dans la démarche qualité</p>	Plan d'amélioration continue de la qualité : fiches action. Comptes rendus de CVS Compte administratif 2021	3 ans 2021

Emmanuelle VASCONI – Directrice du SAVS, du FH et MAPHA La Charmille